

CIBLE

Charasse

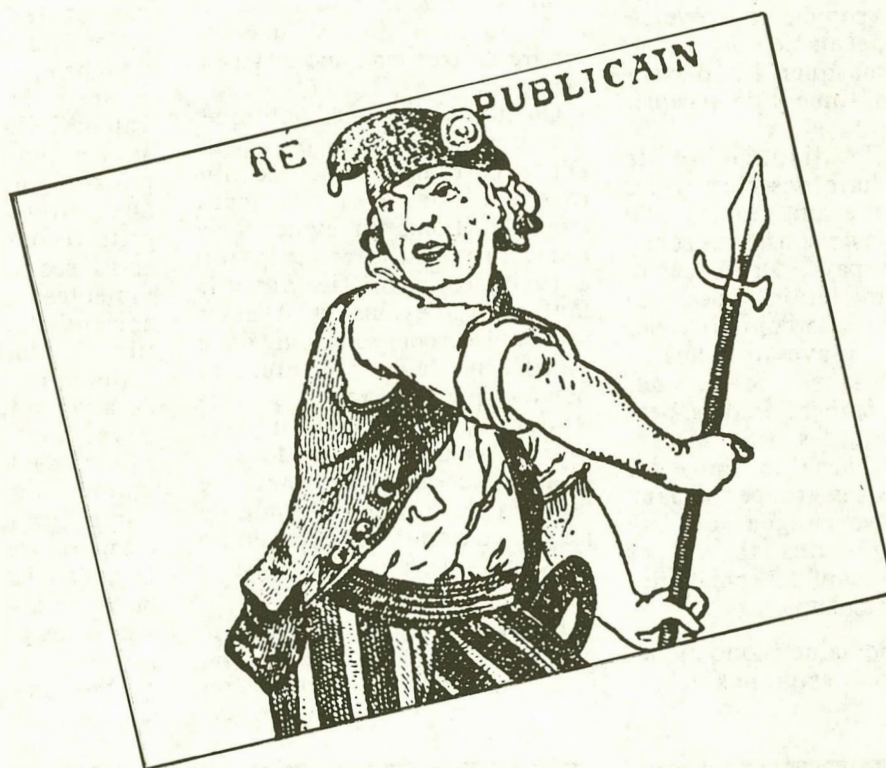
Dans les Etats bien réglés, la sagesse politique consistait autrefois à installer la folie à côté du prince, selon la vérité publiquement exprimée que la raison n'est pas elle-même sans le déraisonnable, que la raison du plus fou permet au pouvoir de trouver sa mesure.

Bien avant la Révolution, les fous du roi avaient quitté les marches du trône. Mais l'habitude s'est conservée, chez les plus sages, d'avoir auprès d'eux une ou plusieurs personnes ayant le privilège de dire des vérités inconfortables ou de stimulantes horreurs.

Tel fut, manifestement, un des rôles de Michel Charasse auprès du Président. Le conseiller de l'Elysée étant devenu ministre, le supposé fou est maintenant supposé sage. Mais il n'a pas compris qu'il avait changé de statut symbolique, et que ses foucades stimulantes à l'Elysée sont devenues gênantes pour le gouvernement. Qu'il cesse donc de confondre les rôles.

1789

Les enjeux du bicentenaire



Référendum

**La monarchie
au Brésil ?**

(p. 4)

Immigration

**Entretien avec
Gérard Noirel**

(p. 6-7)

M 2242 - 502 - 12,00 F



3792242012008 05020

L'avenir d'une illusion

O h ! ce n'est pas que nous voulions brûler ce que nous aurions adoré. Il existe, et nous nous en réjouissons, un consensus sur des institutions dont l'inspiration monarchique est avérée, et qui constitue une base solide de réflexion pour une évolution ultérieure. Il y a aussi un accord quasi-général sur la politique de défense et sur la politique extérieure. Mais ces accords majeurs ne peuvent être considérés comme d'irréversibles acquis, et ils ne doivent pas non plus masquer les dissensions qui continuent de marquer notre société :

- Malgré la disparition de l'esprit de lutte des classes, les grèves récentes ont montré qu'il n'y avait pas de consensus social dans notre pays. Deux siècles après la Révolution, notre société continue de connaître des phénomènes graves d'exclusion (la pauvreté ancienne ou nouvelle), de ségrégation (les personnes âgées, les jeunes marginalisés), d'inégalité (entre les sexes, entre des groupes sociaux qui sont plus éloignés que jamais les uns des autres) et d'injustice (quant à l'échelle des revenus par exemple).

- Dans le domaine économique, la disparition des grands débats

Nous avons souhaité la fin de la guerre civile froide. Et pourtant le discours sur le consensus n'est pas satisfaisant. Pourquoi ?

a favorisé l'apparition d'un consensus de laisser-aller, dont nul ne devrait se réjouir. Depuis qu'elle a été proclamée, nous disons et répétons que la rigueur n'est pas une politique, que les discours libéraux sur l'économie ne font qu'aggraver la violence de ses mécanismes, et que se réfugier dans la gestion minimale au nom du réalisme est rendre un très mauvais service à la société.

- Quant au consensus politique, il faut y regarder de plus près. D'une part, malgré sa déconfiture actuelle, le mouvement lepéniste a mis en évidence la persistance d'une tentation autoritaire, assortie de vifs fantasmes d'expulsion. D'autre part, nul ne peut se réjouir de la nullité du débat politique, ni oublier que les grands conflits « métaphysiques » de naguère ont été remplacés par de violentes guerres entre chefs de factions. Lorsque la volonté de puissance est ainsi mise à nu, on ne saurait parler de progrès, ni d'apaisement.

- Le consensus sur la politique étrangère ne peut quant à lui être tenu pour acquis. Il faut

souhaiter qu'il demeure lorsque les deux empires décideront de faire pression sur nous pour que nous réduisions notre capacité de défense... Quant à l'accord sur l'Europe, on verra ce qu'il en adviendra lorsque les conséquences d'une concurrence accrue entre les nations effaceront les très imprudentes promesses faites sur le « grand marché ».

Reste le consensus sur les valeurs, qui semble le mieux assuré puisque toutes les familles politiques font référence aux Droits de l'homme. Mais cette reconnaissance récente ne suffit pas à écarter les menaces violentes ni à effacer les conflits anciens. Ainsi la projection du film de Martin Scorsese : si des catholiques ont manifesté leur désapprobation dans plusieurs pays, c'est en France, et en France seulement, qu'il y a eu volonté violente et concertée d'interdire la projection de « La dernière tentation du Christ ». Dans le même temps, l'affaire de la pilule abortive RU 486 a réveillé des passions et suscité des pressions contraires entre lesquelles on ne peut arbitrer au

nom des droits de l'homme : c'est le droit de choisir sa vie contre le droit à la vie. Or ce conflit des valeurs, que ne tranche aucune éthique unanimement reconnue, ne fait que commencer... Et voici, de surcroît, que renaît un débat sur la laïcité qui ne sera certainement pas anecdotique.

Face à ces conflits naissants ou renaissants, l'Etat se trouve placé devant des arbitrages d'autant plus difficiles que les principes auxquels il se réfère peuvent être interprétés de façon contraire. S'il faut vouloir le consensus, rien n'est plus dangereux que l'illusion unanimiste : quand survient le conflit, c'est elle qui conduit à trancher selon la raison du plus fort.

Sylvie FERNOY

Vous êtes curieux ?

3615 AGIR * NAR

royaliste ♦

SOMMAIRE : p.2 : L'avenir d'une illusion - p.3 : Anniversaire du Cte de Paris - Dix ans pour réussir - p.4 : L'Empire, contre attaque - p.5 : Monnet sous Delors - p.6/7 : Un historien enrichit le débat - p.8 : La fin d'une exception - Repenser la société - p.9 : L'affaire Heidegger - p.10 : Une autre Pologne - Cézanne - p.11 : Action royaliste - p.12 : Les enjeux du bicentenaire

REDACTION - ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
(1) 42.97.42.57
Directeur de la pub. : Yvan AUMONT
Comm. Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (65 F), six mois (125 F), un an (200 F), soutien (350 F) *
(*) Encadrez la formule de votre choix

NOM : Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

ROYALISTE, 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

Les 80 ans du comte de Paris

Reportée de quatre mois, pour des raisons de santé, la fête qui devait marquer les 80 ans du chef de la Maison de France s'est déroulée dimanche 30 octobre, dans la salle du jeu de paume du château de Chantilly.

Pour l'occasion, Madame Friez, directrice de la Fondation Condé, avait demandé à Mireille Mathieu et aux Petits Chanteurs à la Croix de Bois de venir célébrer l'anniversaire du Prince. Sur une scène aux couleurs de la Maison de France, Mireille chanta des airs de circonstance et notamment un « joyeux anniversaire, Monseigneur », bientôt repris par les quelques trois cents invités présents. Si sa chanson « Made in France » fit plaisir à Philippe de Saint Robert, et à Bernard Billaud, tous deux ardents défenseurs de la langue française, Mireille voulut rendre un hommage particulier au Prince en chantant « La demoiselle d'Orléans », puis « Un prince en Avignon »...

Au premier rang de l'assistance, bon nombre de membres de la Maison de France avaient pris place, autour du comte de Paris: la princesse Claude et son mari Arnaldo La Cagniga; la duchesse de Montpensier et ses cinq enfants, Jean, duc de Vendôme, Eudes, duc d'Angoulême, Marie, mais aussi François et Blanche; ainsi que la princesse Marion, veuve du prince Thibaut et dont le fils Robert, comte de la Marche, vient d'entrer dans un collège en Angleterre. Tout aussi remarquée fut la présence de M. le ministre et madame Maurice Schumann et de M. Germain Bazin, de l'Institut.

Visiblement Monseigneur était ému par les marques d'attention qui lui furent adressées à cette occasion. Après avoir remercié la chanteuse il poursuivit: « Alors que j'étais en exil, de 1926 à 1950,

c'est grâce aux artistes français que j'ai pu garder un contact sentimental avec mon pays ».

et sur R.T.L.

Cet hommage qui lui fut ainsi rendu à l'occasion de son 80ème anniversaire, le Prince voulu aussitôt le replacer dans le cadre de son action au service de la France, comme il devait le déclarer dans un entretien accordé pour l'occasion à RTL. Et comme pour témoigner de ce souci permanent du bien commun, des valeurs capétiennes de justice et de tolérance, on retiendra de cet entretien une leçon d'actualité à propos du film de Scorsese, *La dernière tentation du Christ*: « Je ne peux pas juger s'il est choquant ou pas. Il faudrait que je le voie pour avoir une opinion; ce que je trouve excessif c'est la manière dont certains catholiques ont exprimé leur mécontentement en brûlant un cinéma, en créant des troubles violents ou en s'agitant comme des fascistes... je trouve cela très regrettable, je désapprouve ce mode d'action, je l'ai d'ailleurs toujours dit. J'ai été contre le fascisme, j'ai été contre tout mouvement qui utilise des moyens extrêmes pour faire prévaloir sa pensée. Il faut respecter la liberté des autres. Et moi je la respecte toujours. Même si cela me choque, j'estime que si d'autres Français veulent voir ce film, je n'ai pas de raison d'intervenir, encore moins de soutenir des mouvements comme ceux qui se sont exprimés dans la violence ».

François DELAGE

Dix ans pour réussir

Après le référendum du 6 novembre, ce n'est pas un dossier qui se ferme, mais une décennie capitale qui commence pour la Nouvelle-Calédonie.

Comme prévu, le Oui l'a emporté et, si le taux d'abstention est élevé - mais tout de même moins que les plus pessimistes ne l'annonçaient - la responsabilité en incombe, au moins partiellement, à l'attitude scandaleuse du RPR. Même donnée du bout des lèvres, une décision pour le Oui aurait eu, pour le RPR, l'avantage de jeter un voile sur les fautes commises par Jacques Chirac et Bernard Pons.

Faute de savoir trancher entre les partisans du Oui et ceux du Non, la direction chiracienne a choisi la pire des attitudes, en invoquant pour sa défense l'attitude des socialistes au référendum de 1972. Comme s'il y avait une analogie entre une abstention sur l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché commun et l'accord de paix signé entre les représentants de deux communautés vivant sur le territoire national ! Plus grave encore, la campagne du RPR a été placée sous le signe du dénigrement systématique et de la mauvaise foi, qui ont transformé l'abstention en intervention négative qui, de surcroît, comporte le désaveu des représentants du RPR en Nouvelle-Calédonie. Non content de refuser un processus de paix, le parti chiracien s'est couvert de ridicule.

Il n'empêche que le Oui l'a emporté, et que ce référendum engage l'ensemble de la nation. Cela signifie que toute remise en cause des accords conclus, comme le RPR en laisse peser la menace, serait une pure félonie qui recréerait immédiatement une situation de guerre civile. Cela signifie surtout que nous ne devons pas considérer que



■ Une attitude scandaleuse...

« l'affaire calédonienne » est reportée à une décision ultérieure. C'est maintenant, et tout au long des dix années à venir, que le sort de la Nouvelle-Calédonie va se jouer. François Mitterrand, puis Michel Rocard au cours de la campagne, ont très clairement dit leur souhait de voir ce territoire trop longtemps meurtri demeurer dans la communauté française.

Cela ne se fera pas sans la destruction du statut néo-colonial, qui permettra que de nouvelles relations s'instaurent entre les habitants de la Nouvelle-Calédonie, et entre ceux-ci et la métropole. A la volonté de développement économique, il faut ajouter la recherche en commun d'une nouvelle citoyenneté. Pour que la Nouvelle-Calédonie veuille demeurer dans l'ensemble français, il faut que la France soit aimée. Pour que la France soit aimée, il faut qu'elle soit juste. Ce qui est facile à écrire sera, n'en doutons pas, difficile à réaliser.

Annette DELRANCK

Brésil

L' Empire contre - attaque

Le 17 mars 1988, l'Assemblée Constituante vote par 366 voix contre 29 l'abolition de sa «clausula Pétrea», disposition figurant dans toutes les constitutions brésiliennes interdisant de remettre en question la forme républicaine de l'Etat.

Le 3 juin 1988, par 495 voix contre 23 et 11 abstentions, la Constituante décide de proposer le 7 septembre 1993 au peuple brésilien de choisir le régime: république ou monarchie et la forme du gouvernement qu'il désire: parlementarisme ou présidentialisme. Notons, pour l'anecdote, que le député royaliste Cunha Bueno, trop ému, oublia de voter, s'attirant la remarque du président de l'Assemblée, «c'est normal, le père d'un enfant est toujours troublé».

D'ici à 1993, l'acte constituant précise que les partisans des 4 options pourront librement utiliser les moyens de propagande de l'Etat.

Sur un plan purement conjoncturel, on peut saluer la prouesse de Cunha Bueno qui a magistralement manœuvré entre les partis, favorisant l'émergence d'un consensus dans une classe politique sans idées neuves. Il a su convaincre les partisans du régime parlementaire sans effrayer ceux du régime présidentiel si bien dans la tradition du pays.

La lecture de la presse et les commentaires politiques vont cependant au-delà de cette analyse. L'Empire séduit parce que le constat de 99 ans de république est consternant. L'Empire a apporté outre l'indépendance, le développement économique et un système cité en exemple pendant 67 ans en Amérique latine. Lors du renversement de Pedro II par de Fonseca, le président du

Curieusement passée sous silence dans la presse française, l'évolution constitutionnelle au Brésil est tout particulièrement digne d'intérêt. Dans cinq ans, le peuple brésilien aura à choisir la forme du régime qu'il souhaite adopter. Belle leçon de démocratie sur laquelle on peut méditer...



■ Le député royaliste Cunha Bueno félicité après le vote de son amendement.

Venezuela s'exclama « Ils viennent de renverser la seule république d'Amérique latine ». En tout cas les virtualités évidentes d'une évolution - plus pacifique que sur tout le continent américain - vers le progrès économique et social venaient d'être tuées dans l'œuf.

La République au Brésil ? 12 états de siège, 17 actes constitutionnels et 6 constitutions, 19 rébellions militaires, 4 dépositions, 2 renoncements et 3 présidents empêchés de prendre leurs fonctions, 9 gouvernements autoritaires, 2 dictatures au long cours, sans compter les atteintes aux droits de l'homme, la censure, les massacres, les exils...

Enfin, comme l'écrit le très sérieux *Journal do Brasil*: « Il

faut beaucoup d'imagination pour croire encore à un régime politique responsable d'une dette extérieure de 120 milliards de dollars ». Quel roi aurait laissé faire cela ?

L'acte de la Constituante clôt l'acte du 15 novembre 1889 qui proclamait la République « à titre provisoire » en attendant un référendum qui a toujours été éludé tant restait vif le souvenir de la famille impériale. Le retour autorisé il y a quelques années des Orléans-Bragance permet de mesurer la popularité de souverains qui n'ont cessé d'incarner la probité, l'ouverture sociale et la conscience démocratique.

Ceux qui connaissent le Brésil savent à quel point l'institution monarchique est

ancrée dans l'inconscient populaire, en particulier dans les couches les plus défavorisées. Des délires carnavalesques aux rites semi-magiques du Condomblé, le rite monarchique reste présent. Les hommes politiques, discrédités (on lit dans la presse des amabilités du genre « le gouvernement est une porcherie... ») sont prudents et soucieux de leur électorat: ils n'ont pas craint de voter à deux reprises les propositions du député monarchiste.

Le Brésil est le seul pays d'Amérique latine ayant une tradition monarchique. L'indépendance du pays a été proclamée en 1822 par Pierre 1er, fils de Jean VI du Portugal; il fut le premier empereur du Brésil. Son fils Pierre II lui succéda en 1831 et fut détrôné par un coup d'Etat militaire en 1889. A partir de ce moment commença pour le Brésil une période ininterrompue d'instabilité politique comme dans toutes les autres républiques d'Amérique latine.

Ainsi de 1822 à 1889, le Brésil fut une monarchie parlementaire démocratique qui lui amena son indépendance, son unité nationale et le commencement de son développement économique dans une stabilité sociale et politique perdue depuis lors.

Le rôle du roi d'Espagne dans la disparition du franquisme et le succès de la transition démocratique est un sujet de réflexion quotidien pour la presse. De là à voir un jour une monarchie à l'espagnole en civilisation lusophone, il y aurait évidemment un pas de géant que nous nous sentons impuissants à même imaginer.

Et pourtant il y a des signes ! Et si l'étonnant peuple brésilien trouvait le moyen d'exprimer par les urnes sont goût profond...

Denis ARTOT

Monnet sous Delors

« Il est difficile de faire à la longue comme si on était fidèle à la fois à Jean Monnet et au général de Gaulle ». Alfred Grosser interpellait ainsi le président Mitterrand le 5 mai dernier en lui demandant de « clarifier ». Nous ne tomberons pas dans le piège grossier qui voudrait qu'on recommence les combats menés hier. Grosser est-il à ce point nostalgique de nos guerres civiles ? Sera-t-il le dernier gardien du tabou de la supranationalité ?

Les deux hommes ont servi de porte-drapeau. A titre personnel, ils ne se sont pas toujours aussi mal entendus qu'on le suppose. Mais quelle qu'ait été leur vie, c'est elle qui est proposée à notre inspiration et non ses caricatures. Nous ne sommes pas légataires ou disciples de Jean Monnet. Le président Mitterrand bien que charentais comme lui, n'y a non plus jamais prétendu même si des amis communs ont cherché à les rapprocher (Maurice Faure, inspirateur de l'Acte unique de 1985 et qui est très actif dans les coulisses européennes). Qu'en retiendrons-nous ?

Monnet est d'abord l'homme du plan. A l'heure de l'Europe supra-libérale, il n'est pas mauvais de rappeler qu'il fut l'auteur du premier plan de développement dont il avait suggéré l'idée à de Gaulle, et qu'il a fixé pour l'avenir les termes de ce qu'on a appelé la planification souple à la française. C'est à partir de son expérience au Plan qu'il eut l'idée de la communauté charbon-acier puisque le développement à cette époque était fondé sur l'industrie lourde. Il n'était pas possible de faire de l'économie française une économie concurrentielle si l'Allemagne conservait pour elle seule ses capacités d'avant-guerre, outre que celles-ci avaient donné

Le transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon à l'occasion du centenaire de sa naissance ne doit pas constituer la revanche posthume d'une forme dépassée de la construction européenne. Il a un sens pour aujourd'hui à condition de tirer les leçons de l'expérience de l'homme, au-delà du mythe.



naissance au militarisme.

Le raisonnement peut aujourd'hui être appliqué à la monnaie et au crédit qui sont à l'économie développée ce qu'était le charbon à l'ère de la reconstruction. Comment recommencer avec les banques centrales ce qui fut réalisé à travers la CEEA ?

Monnet est aussi l'homme d'une méthode. Quoi qu'on en ait dit, celle-ci consiste à contourner le politique, à le prendre de biais. Monnet n'a jamais voulu passer la rampe. Il était le modèle du haut-fonctionnaire, homme d'influence, éminence grise, conseiller du prince... en

l'absence de prince. Il souffrait de nos impuissances politiques nationales qu'il mettait en évidence en creux. Il préférerait les relations personnelles aux débats parlementaires. Il ne fut d'aucun parti et d'aucune idéologie. Il se prononça tour à tour pour de Gaulle, Lecanuet, Mitterrand, Giscard. L'Europe était son critère exclusif, sa manière à lui de chercher le Prince. Sa limite en fut que le hiatus entre la technique et le politique ne fut jamais comblé. On ne passe pas de l'Europe de marché à une Europe politique. L'idée européenne, privée de charisme, n'a pas conquis les foules. A l'inverse les partis

n'ont pas de véritable doctrine sur l'Europe. Le PS n'a jamais pu se mettre d'accord avec ses homologues européens. Les idées d'Europe sociale et de supplément de démocratie sont des tentatives de contrepoids, donc extérieures: elles ne visent pas au cœur du phénomène européen.

L'Europe, si elle se fait, se fera sur une idée politique, c'est-à-dire par rapport au monde et à l'histoire. Monnet a eu cette idée des Etats-Unis d'Europe parce qu'il fut une sorte de fonctionnaire de l'ancien monde dans le nouveau. Ce fut le cas dès la première guerre mondiale (il avait 26 ans en 1914), puis sous l'entre-deux-guerres. En 1940, il se réfugia aux Etats-Unis (comme Alexis Léger et Jacques Maritain). Après Alger il s'efforça d'aider aux relations entre de Gaulle et Roosevelt comme en 1960 entre de Gaulle et Kennedy lorsque le premier crut quelque chose de possible avec le second. On a souvent présenté « les E.-U. d'Europe » comme « l'Europe des E.-U. ». Quand il écrit en 1950 son fameux memorandum, Monnet voit dans la construction européenne par la France le moyen, d'une part de retrouver un début de crédibilité aux yeux de l'opinion américaine, d'autre part d'éviter que celle-ci ne mène « avec plus de force la guerre froide ». Que ce soit hier la guerre froide puis la détente, aujourd'hui la ruée dans le désordre vers Gorby, qui attriste Delors (pour une fois d'accord avec Mme Thatcher), il n'y a pas d'Europe tant qu'on cherche des solutions de facilité pour évacuer le tragique de l'Histoire. Il n'y a d'Europe qu'ouverte sur l'extérieur parce qu'il n'y a d'identité européenne qu'en fonction du reste du monde.

Yves LA MARCK

Immigration

Un historien enrichit le débat

● **Royaliste:** Pourquoi vous êtes-vous intéressé à l'immigration ?

Gérard Noiriel: Jeune professeur dans les années 70, j'ai enseigné en Lorraine sidérurgique. Je me suis intéressé à l'origine des ouvriers de cette région, lesquels étaient pour la plupart issus du flux migratoire polonais et italien du début du siècle et je leur ai consacré ma thèse, et un premier livre.

Dans celui-ci, *Le creuset français*, mon propos était double. D'une part je voulais montrer que les historiens pouvaient contribuer à un enrichissement du débat sur l'immigration et, d'autre part - cette seconde approche se situe au niveau de mon engagement civique - me plaçant dans le sillage des fondateurs de l'Ecole des Annales, et plus particulièrement de Marc Bloch, j'ai tenu à mettre en évidence la nécessité, pour l'historien, de participer aux débats politiques du moment...

● **Royaliste:** Quel type d'apport les historiens font-ils aujourd'hui dans le débat sur l'immigration ?

Gérard Noiriel: En général l'Histoire est utilisée pour offrir à l'opinion publique un contraste entre un avant - période à laquelle l'intégration des immigrés se faisait sans difficulté - et un aujourd'hui - où il existe avec les nouvelles populations un problème de type colonial. Ce genre de discours se retrouve jusque dans *L'identité française* de Fernand Braudel. Or, quand j'ai fouillé cette question - essentiellement grâce à des entretiens car les archives écrites sont peu nombreuses - je me suis aperçu que certains phénomènes, présentés comme spécifiques à notre époque, avaient des antécédents. C'est le cas, notamment, des « ghettos ».

On peut lire, aujourd'hui encore dans des journaux sérieux, que les immigrants



d'autrefois posaient moins de problèmes parce qu'ils étaient relativement bien répartis sur le territoire national. Il s'agit là d'une contre-vérité flagrante puisque, dès le Second Empire, des villes du Nord comme Roubaix sont déjà des « ghettos » d'immigrés. Il en est de même pour la Lorraine de l'entre-deux guerres, où les communes sidérurgiques ont un très fort pourcentage d'étrangers.

Il y a, par ailleurs, une similitude au niveau des discours politiques, notamment ceux exploitant l'angoisse populaire devant l'arrivée des étrangers.

Il me semble que l'historien, qui grâce à la distance et au recul nécessaire à son travail découvre qu'un certain nombre

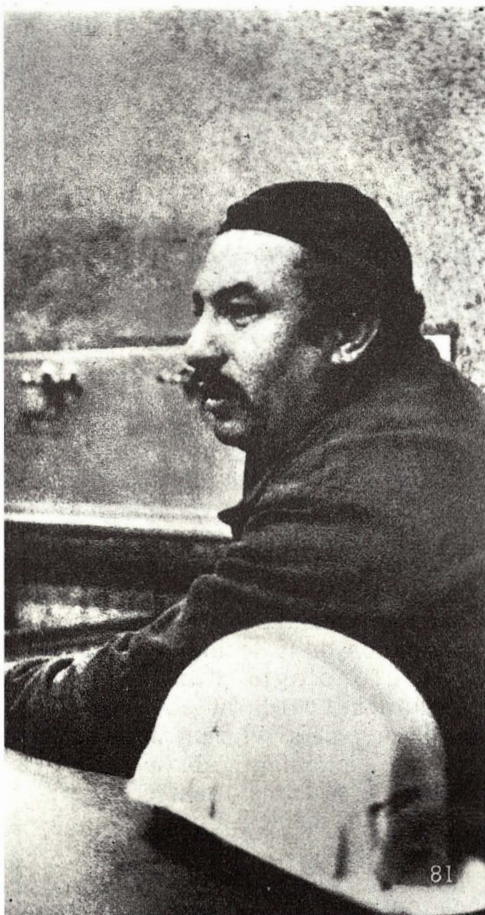
d'idées reçues sont des idées fausses, se doit de le dire.

● **Royaliste:** le problème central ne réside-t-il pas dans l'emploi de mots mal définis ou mal adaptés à un contexte historique précis ?

Gérard Noiriel: Le terme même d'immigration est relativement récent puisqu'il n'est utilisé qu'à partir du début de la III^{ème} République. En historicisant le terme d'immigré il me semble qu'on introduit déjà un doute dans son usage comme évidence. Pour moi ce terme est typique des termes qui sont le produit des luttes sociales et des conflits politiques.

La question de l'immigration naît dans les années 1880, refait surface dans les années 1930, et réapparaît à la fin des années

De nombreux ouvrages traitent du phénomène de l'immigration en France, mais peu adoptent un point de vue véritablement historique. Or ce point de vue, qui est celui de Gérard Noiriel, est de nature à modifier les bases d'un débat trop souvent passionnel et nuisible à la paix civile.



1970, toujours dans des contextes de crise, à des périodes où la société française est traversée de contradictions et de mutations importantes.

Entre 1880 et 1914 une cinquantaine de projets de loi contre les étrangers sont déposés au Parlement. On assiste aussi à une mobilisation constante qui ne recoupe pas forcément les clivages politiques simples. Les intérêts des groupes sociaux sont loin de recouper toujours ceux des partis politiques. Le grand patronnat et les paysans propriétaires sont à la recherche de main-d'œuvre. Avec la crise, les artisans, les petits commerçants, etc., font pression sur les partis qui les représentent pour limiter l'arrivée d'immigrants...

● **Royaliste: Le lien entre immigration et industrialisation n'est pas propre à notre pays ?**

Gérard Noiriel: Non mais la France se trouve à l'origine de l'immigration moderne. Les autres pays touchés par une immigration massive sont des pays neufs, comme les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie, c'est-à-dire des pays dans lesquels la population est insuffisante au départ. Cette explication ne vaut pas dans le cas français, puisque la France à la veille de 1789 est le pays le plus peuplé d'Europe.

La France est, d'autre part, une vieille nation et possède depuis longtemps un Etat centralisé. L'immigration ne peut coïncider avec la construction de la Nation. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que la conscience collective ne perçoit pas l'immigration comme un problème historique.

● **Royaliste: Il faut donc trouver une explication française à l'immigration en France...**

Gérard Noiriel: On sait que la France est le premier pays développé à restreindre sa fécondité: la population recule et la main-d'œuvre devient insuffisante.

Mais les comportements démographiques ont une explication sociale: pour ne pas quitter la campagne et aller s'installer à la ville pour travailler en usine, le paysan ou le petit bourgeois ne doit pas faire un trop grand nombre d'enfants...

Il existe un troisième élément d'explication qui réside dans le modèle républicain sur lequel la III^{ème} République a fondé sa légitimité: il s'agit du principe de mobilité sociale, de la « méritocratie », de l'école comme facteur de promotion sociale. Si le patronnat ne parvient pas à trouver d'ouvriers, pour un poste de fonctionnaire à la Préfecture de Paris il y a un millier de candidats ! Cette disproportion extraordinaire est révélatrice de l'inadéquation, sur le marché du travail, entre les aspirations des individus et les réalités de la société.

Ainsi, au risque de paraître provocateur, je fais l'hypothèse que l'immigration est une conséquence du système démocratique. Et si d'autres pays occidentaux, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, connaissent eux aussi une im-

migration de ce type (je pense à la RFA ou à la Grande-Bretagne), c'est pour des raisons similaires.

Enfin une dernière spécificité du système français réside dans une grande régularité et une continuité des flux migratoires. Aux Etats-Unis ceux-ci ont été plus limités dans le temps et, à partir des années 1920, ils ont été sévèrement restreints. En France ils ont continué sur le même rythme: on peut dire que sur les périodes que je traite 10 à 15% de la population ouvrière est immigrée.

● **Royaliste: Quel a été l'impact du vote, en 1889, d'un code de la nationalité ?**

Gérard Noiriel: Le code de la nationalité constitue une rupture très importante. Jusqu'à son adoption il était extrêmement difficile de dire qui était Français et qui était étranger. Pour des gens de la fin du XX^{ème} siècle, il s'agit là de quelque chose d'ahurissant puisqu'il y a un droit qui donne les critères permettant de définir la nationalité.

Jusqu'à 1889, il y avait dans le droit français, depuis le code civil, une possibilité, pour les enfants nés de parents étrangers, de décliner la nationalité française à laquelle ils avaient droit et ainsi d'échapper au service militaire. Cette disposition était la source d'injustices criantes.

A une époque où le service militaire pouvait durer jusqu'à sept ans, les patrons préféraient embaucher de la main d'œuvre étrangère. Mais les étrangers pouvaient très bien être installés en France depuis des générations et bénéficier de tous les avantages dispensés par exemple par les organismes de bienfaisance pour lesquels l'étranger n'est pas celui qui a une autre nationalité, mais celui qui n'est pas du coin...

On a là une des sources de la xénophobie dans les départements à forte concentration immigrée.

Avec le code de la nationalité s'effectue la véritable « nationalisation » de la société française. Les possibilités de décliner la nationalité sont évidemment restreintes mais, surtout, le contrôle de l'identité des gens se trouve accru. Le problème des papiers devient alors central - quasi obsessionnel pour les immigrés - qu'il s'agisse des

Italiens et des Polonais d'hier, ou des Maghrébins et Portugais d'aujourd'hui.

● **Royaliste: Dans votre livre vous écrivez qu'il n'y a pas un problème des immigrés, mais un problème de l'immigration. Quel est le sens de cette formule ?**

Gérard Noiriel: Je pense qu'un chercheur doit lutter contre le flou qui justifie des formes de mobilisation politique souvent douteuses. Le mot « immigré » n'a pas de sens précis. Ou on parle d'étrangers, et on entre alors dans le registre juridique. Ou bien on donne aux immigrés une définition ethnique et le débat porte sur d'autres questions.

Il y a problème de l'immigration. Cela signifie que ce problème concerne autant les « Français de souche » que les étrangers. Le problème de l'intégration met aussi en cause des problèmes graves de la société française. La façon dont les partis réagissent à l'immigration est en elle-même un danger. Mais la mise en lumière de nos problèmes, les risques que nous courons ne mettent pas véritablement en cause les immigrés. Ceux-ci sont plutôt des révélateurs ou des prétextes pour certaines de nos attitudes.

Quant au risque de libanisation de notre société, si souvent évoqué par les xénophobes, ou plus généralement le risque de sécession des communautés immigrées, il faut une fois de plus rappeler le passé.

Cette question s'est posée en France avec les Italiens avant la 2^{ème} guerre mondiale avec acuité. Il n'était pas rare d'entendre dire que des villes entières de Provence allaient basculer du côté de Mussolini. Et les arguments des xénophobes ne manquaient pas de poids...

Cela ne devrait-il pas nous inciter à prendre un peu plus de distance et à aborder les problèmes liés à l'immigration avec plus de sérénité ?

propos recueillis
par Patrice Le Roué

Gérard Noiriel enseigne l'histoire sociale à l'Ecole Normale supérieure de la rue d'Ulm. Il a publié récemment « Le creuset français, histoire de l'immigration au 19^{ème} et 20^{ème} siècle » aux éditions du Seuil. (Prix franco 170 F).

Fu-Ju-Ro

La fin d'une exception ?

En peu de pages, voici l'indispensable analyse de nos évolutions politiques et sociales. Pertinence garantie et insolences délectables.

François Furet, Jacques Julliard, Pierre Rosanvallon: la sympathie notoire que nous portons aux trois auteurs de *La République du Centre* (1) nous expose au double reproche de complaisance et d'auto-satisfaction tant leurs analyses et leurs critiques coïncident avec les nôtres.

C'est vrai: les lecteurs de «Royaliste» retrouveront dans ce livre des analyses qui leur sont familières sur le caractère monarchique de nos institutions, l'effondrement du projet socialiste et les embarras de la droite, ainsi qu'une solide mise en perspective historique qui permet de comprendre notre étonnante situation consensuelle, après tant d'affrontements. Non seulement la Révolution française est terminée, mais l'ère des révolutions semble close. Fin de l'exception française, qui place le bicentenaire sous le signe de la nostalgie: l'acte fondateur, ou prétendu tel, s'inscrit dans une mythologie trop désuète pour demeurer efficace. Urgence, pour MM. Lang et Chevènement, de lire François Furet.

Constater un consensus n'est pas le célébrer. Et observer la course au centre n'est pas

succomber aux illusions, aux niaiseries ni aux lâchetés qui occupent le devant de la scène. Illusion d'un parti centriste, alors que le centre doit demeurer un «lieu vide» - car tel est son secret. Niaiserie du culte de Bernard Tapie, enfin dénoncé dans des pages libératrices. Lâcheté de la classe dirigeante qui, dans une stupéfiante reddition télévisée, confia la justice sociale à Coluche.

La critique de Jacques Julliard est aussi impitoyable que salutaire. M. Bérégovoy, ne tolérez plus cela ! Et Pierre Rosanvallon n'est pas moins cruel lorsqu'il examine le «malaise dans la représentation», le mythe du consensus, l'atonie du débat politique et les ambiguïtés de la démocratie française.

Ces trois contributions, aussi proches que distinctes, forment un livre gai où se lient spontanément savoir et passion, distance et engagement. Si tous les professeurs étaient comme eux, il n'y aurait plus de crise de l'enseignement.

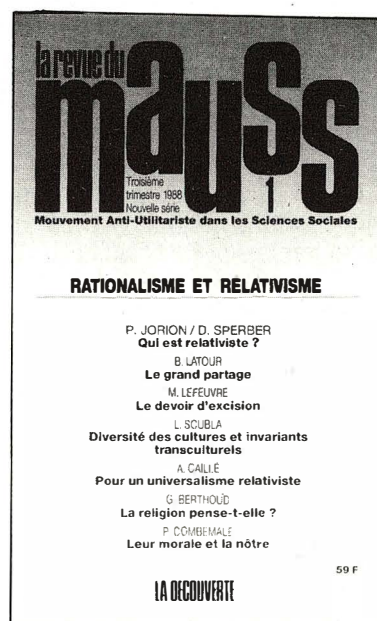
B. LA RICHARDAIS

(1) Calmann-Lévy. Collection Liberté de l'Esprit. 1988. Prix franco 99 F.

Critique

Repenser la société

Ce n'est pas parce qu'une revue a un titre bizarre et un sous-titre austère qu'il faut éviter de la lire. Ainsi, à négliger le MAUSS, on perdrait beaucoup.



s'interroger scientifiquement sur la dimension non-marchande et non-monnaire de l'échange et, par là, repenser l'ensemble des relations économiques et sociales.

Cette tâche immense, qui rejoint nos propres préoccupations, a donné lieu à de très remarquables réflexions sur le capitalisme (au moment où le mot disparaissait du vocabulaire politique) le libéralisme (malgré la vulgate triomphante), le tiers-monde, la paysannerie, le don, le revenu social... et à une solide discussion de la sociologie et de l'anthropologie dominante (Bourdieu, Lévi-Strauss).

Preuve de sa vigueur et de sa qualité, le bulletin du MAUSS vient de se transformer en une revue du même nom (1), qui poursuivra, de manière plus lisible, le même travail critique et constructif en luttant à la fois contre le rationalisme et l'irrationalisme: «il ne s'agit pas, est-il précisé, de se lamenter sur la modernité, d'en appeler aux nobles sentiments des belles âmes ou de vitupérer la raison et la science. On sait trop que ces dernières entretiennent quelque rapport avec la démocratie et qu'il n'y a de pensée du social qui vaille qu'à reposer inlassablement la question des conditions de possibilité de la démocratie. En revanche, il y a lieu de s'inquiéter de la dégradation de la raison en rationalisme, de la science en scientisme et de la démocratie en technocratie». Qui partage ces soucis ne peut manquer de suivre avec attention les travaux du MAUSS.

Yves LANDEVENNEC

(1) La Revue du MAUSS, n°1, nouvelle série. Ed. La Découverte, 59 F.

Certes, prendre «MAUSS» pour titre d'une revue est périlleux sur le plan commercial, mais le défi n'est pas gratuit puisque cette dénomination est à la fois un hommage au grand anthropologue que fut Marcel Mauss, et les initiales du Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales.

Apparu en 1982, ce Mouvement qui regroupe des chercheurs en rupture de conformisme a publié avec une discrète ténacité vingt cinq numéros d'un bulletin artisanal dont la collection, encore disponible, doit être conservée précieusement par tous ceux qui ne se satisfont pas des idées dominantes. Contre la réduction utilitariste de l'économie, contre la conception matérialiste de la sociologie, le MAUSS a voulu, dans la perspective ouverte par Marcel Mauss et Karl Polanyi,

la nouvelle action royaliste

sur minitel

Pour en savoir plus...

36.15 tapez AGIR*NAR

L'affaire Heidegger ... suite

Heidegger



Il y a un an, dans cette même rubrique, j'avais consacré un article au livre de Victor Farias, «Heidegger et le nazisme» (Verdier 1987), dans lequel l'auteur entendait démontrer, preuves à l'appui, que ce philosophe allemand, l'un des plus grands de notre siècle, avait été un nazi de conviction et d'engagement, non seulement avant la guerre, mais pendant et après celle-ci.

Comme il fallait s'y attendre, cette thèse a provoqué des débats passionnés dans toute l'Europe, et singulièrement en France où les disciples et les admirateurs de Heidegger avaient monté une garde vigilante autour de leur maître, en réduisant sa collaboration avec le régime hitlérien à la période brève pendant laquelle le philosophe fut recteur de l'université de Fribourg.

Bien que le débat soit loin d'être épuisé, il est aujourd'hui acquis que les accusations portées contre Heidegger sur le plan historique sont pour l'essentiel fondées. Certes, on peut reprocher à Farias des erreurs de détail, la sollicitation abusive de certains textes et les faiblesses de son argumentation proprement philosophique. Mais, malgré la défense présentée notamment par François Fédier («Heidegger, Anatomie d'un scandale», Laffont 1988) trois faits ne peuvent plus être contestés :

1) Les proclamations publiques du philosophe, son adhésion au parti national-socialiste maintenue jusqu'en 1945, ainsi que de nombreux témoignages, montrent que Heidegger fut un nazi conscient et constant.

2) Cette adhésion au nazisme ne fut pas répudiée après la guerre puisque, publiant en 1953 son cours de 1935 intitulé «Introduction à la métaphysique», Heidegger persiste à célébrer «la vérité et la grandeur interne de ce mouvement» (national-socialiste).

3) Face à la politique nazie d'extermination, le philosophe a conservé jusqu'à sa mort un silence qui ne peut être interprété, à la façon de Fédier, comme celui d'un homme qui ne trouve pas de mots devant l'horreur. En 1952, Heidegger a bien su trouver des mots pour demander que l'on ouvre «aussi» les yeux sur «cet anéantissement de la liberté», que les prisonniers de guerre allemands subissaient. Ce qui revenait à poser implicitement une équivalence entre le sort de prisonniers et celui des victimes du nazisme, selon le procédé qui sera plus tard celui des révisionnistes.

L'ŒUVRE MALGRÉ L'HOMME ?

Si l'homme Heidegger ne peut plus être défendu, peut-on sauver sa philosophie, et continuer de penser avec Heidegger contre ce qu'il a accepté et encouragé ? Tel est, au-delà des discussions historiques qui continuent, le fond du débat qui oppose aujourd'hui les philosophes. Dans un texte qui vient d'être publié en français («Heidegger, l'œuvre et l'engagement» Cerf, 1988) Jürgen Habermas soutient qu'il «ne faut pas établir une relation trop immédiate entre l'œuvre et la personne d'un auteur». Aussi faudrait-il distinguer le contexte idéologique et l'autonomie d'une pensée philosophique, dont les arguments devraient être examinés en tant que tels, et qui nous a laissés les «découvertes durables» que constituent la critique de la raison, la lecture de Nietzsche, l'interprétation de Descartes... De son côté, Elisabeth de Fontenay s'efforce de montrer («Le Messager Européen» n°2, 1988) que Heidegger, penseur de la technique, nous aide à comprendre la logique nazie de l'extermination - ici

présentée comme ultime expression du nihilisme européen, qu'il faut lui-même interpréter comme dernière conséquence de l'arraisonnement du monde par la technique. Selon Heidegger, «l'agriculture est maintenant une industrie alimentaire motorisée, quant à son essence la même chose que la fabrication de cadavres dans les chambres à gaz et les camps d'extermination...». Malgré sa finesse, l'analyse d'Elisabeth de Fontenay n'est pas convaincante : quoi qu'elle en dise, cette phrase constitue bel et bien une banalisation du génocide, et pose des équivalences - entre l'agriculture et les camps de la mort, entre les États-Unis et l'Allemagne nazie - qui sont autant d'injustifiables procédés.

Sauver l'œuvre malgré l'homme paraît une tentative désespérée, malgré la minutie des interprétations défensives, et même si, comme on le fit pour Marx, on distingue différents moments dans une pensée qui, au moins, tolérât le nazisme, et, au pire, le portait en lui et continua de le justifier pendant la dernière période «quiétiste» dont parle Habermas.

NIHILISME ?

Quant à l'accueil que fit Heidegger au nazisme, quant à l'accord profond qui existe entre son œuvre et l'homme qu'il fut, il importe de lire, après Fédier, Elisabeth de Fontenay et Habermas, le livre de Luc Ferry et Alain Renaut («Heidegger et les Modernes» Grasset, 1988). Même si on ne partage pas les orientations philosophiques de ces deux auteurs, leur critique de Heidegger et du heideggerianisme impressionne par sa rigueur.

A cette brève évocation du débat philosophique, il faut ajouter l'intervention du théologien Hans Jonas (publiée par «Esprit», juillet-août 1988) qui commente la célèbre définition de l'homme, berger de l'être : «écartons la résonance de blasphème que cet emploi du titre sanctifié doit prendre pour des oreilles juives et chrétiennes ; reste qu'il est dur d'entendre ce salut à l'homme, berger de l'être, quand hier encore il a manqué, de quelle sinistre façon, à ses devoirs de gardien de son frère. Ces devoirs-là, la Bible les lui assignait. Mais le terrible anonymat de «l'être» heideggerien, illicitement revêtu de caractères personnels, fait taire l'appel personnel (...) En un sens, c'est vrai, Hitler fut un appel, lui aussi. Ces appels sont noyés dans la voix de l'être, à laquelle nul ne peut dire Non...».

Avec Hans Jonas, voici que se brise la fascination pour l'étrange beauté d'une philosophie éclairée par un Être proche du divin, par la promesse d'un salut malgré l'arraisonnement du monde par la technique. Fascination et malaise devant cette poésie et ce mystère. Et s'il n'y avait là qu'une théologie caricaturée, une vulgaire mythologie ? Et si, faute d'une éthique et d'un souci politique vrai, l'homme, «poème que l'être a commencé», était destiné à attendre «un dieu», comme dit Heidegger à la fin de sa vie, et à adorer n'importe quelle figure humaine au risque d'être détruit par la pire d'entre elle ? Et si le nihilisme était le secret d'une philosophie mise en pratique par le «premier» Heidegger et jamais désavouée par le «dernier» ? Quant à notre avenir, il n'est pas indifférent que ces questions continuent d'être posées.

B. LA RICHARDAIS

Glauque

Une autre Pologne

Glasnost et Perestroïka obligent, le public français, après le public polonais, peut découvrir, aujourd'hui, l'œuvre de Krzysztof Kieslowski, cinéaste qui comptera bientôt parmi les plus intéressants de sa génération.

Quatre films sont actuellement visibles sur nos écrans parmi lesquels *Tu ne tueras point*, primé au dernier festival de Cannes, est certainement, le plus représentatif de l'univers de Kieslowski. Un jeune homme assassiné, sans mobile apparent, un chauffeur de taxi. Il est alors jugé, condamné, et exécuté. L'originalité du film ne réside pas dans le choix du sujet, mais dans le parti pris esthétique, à mi-chemin entre le néo-réalisme italien (par sa manière de filmer) et l'expressionnisme allemand (par sa façon de remodeler le monde qui l'entoure).

Tout, dans le cinéma de Kieslowski, du scénario au montage, en passant par les cadrages, la lumière, la direction d'acteurs et la mise en scène, contribue à donner de la Pologne, une image des plus glauques, des plus désespérées et désespérantes à laquelle nous ne sommes pas habitués. On est loin des héros positifs des films d'Andrzej Wajda, ou de l'univers américanisé, et un tantinet cucul d'Agnieszka Holland.

Les personnages, qu'il s'agisse de la victime, de l'assassin ou de son avocat, sont là pour rappeler qu'il n'y a pas que des héros façon Lech Walesa ou des saints, mais qu'il existe, à côté d'eux, des petites gens qui ont, pour seul souci, de survivre.

Par ailleurs, *Tu ne tueras point* s'inscrit dans un débat qui, ces derniers temps a mobilisé l'opinion publique polonaise: l'abolition de la peine de mort. Dans ce contexte, le mérite de



■ Krzysztof Kieslowski

Kieslowski est de n'avoir pas essayé de démontrer quoique ce soit, mais de montrer que le crime, qu'il soit gratuit ou officiel dans un cadre juridique et administratif est tout aussi horrible.

Rarement un assassinat a été filmé avec tant de violence. Jamais une condamnation à mort n'a été aussi bien montrée du point de vue, non pas de la victime, mais des fonctionnaires (bourreau, prêtre, gardiens de prison) qui exécutent la sentence, avec minutie et professionnalisme. Le tout étant à opposer à l'amateurisme de l'assassinat. A l'heure où quelques-uns plaident pour un rétablissement de la peine de mort dans notre pays, de telles images méritent d'être vues aussi par les citoyens Français.

Nicolas PALUMBO

Cézanne

Les années de jeunesse

Dix ans après le dernier Cézanne, exposé au Grand Palais, le Musée d'Orsay présente (1) le premier Cézanne: une soixantaine de peintures et une vingtaine de dessins et d'aquarelles composés entre 1859 et 1872.

Dans cette présentation d'œuvres peu ou mal connues de sa période que le peintre appelait «couillarde», on est frappé d'abord de ce que le jeune Cézanne soit l'homme de toutes les contradictions, de toutes les influences, de tous les possibles. Avant 30 ans, Cézanne se cherche; il donne la voix au tempérament le plus violent qui soit: «par nature», c'est «un furieux» (2). Sa peinture est rageuse, rapidement exécutée au couteau, sombre souvent, lourdement empâtée, violente et morbide, frénétique ou orgiaque. Mais en même temps, point un désir d'ordre, de discipline et de sérénité, - non sans retours aux démons. Quelques tableaux (dont l'admirable *Route tournante en Provence*) peints en larges aplats aux tons sourds, feutrés, apaisants, équilibrent les lignes. Cézanne, romantique et débridé, aspire au classicisme de Chardin.

Les influences qu'il subit (ou qu'il se choisit) sont considérables. Il y a celle des grands maîtres, des Vénitiens et du Tintoret en particulier à qui il emprunte ses superbes rouges, bleus, verts et jusqu'à la touche vibrante qui rehausse de blanc les mouvements et la lumière des tuniques; il y a l'influence des réalistes espagnols et de Goya qui passe dans la puissante dramatisation de la mise en scène. Et il y a l'influence de ses contemporains majeurs, visible comme un hommage éclatant: de Daumier à Manet (dont il reprend la touche et la palette des gris), de Delacroix (qu'il copie) à Courbet.

On comprend dès lors que ce génie qui tâtonne ait ouvert des voies et qu'il soit apparu comme le père de l'Art moderne en sa diversité: Rouault, Matisse, Vlaminck, autant que Braque et Picasso, ont pu proclamer leur admiration pour celui qui se définissait comme le «primitif» d'un art à venir. Compagnon (momentané) des impressionnistes, le jeune Cézanne annonce toutes les audaces des premières années du XXème siècle: de l'expressionnisme au cubisme.

Mais si tout cela est frappant, il est non moins étonnant de relever les permanences, les thèmes, les obsessions d'artiste qui vont traverser l'œuvre de la maturité. Car en un sens tout Cézanne est déjà là: l'attention aux choses (et déjà aux fameuses pommes), aux paysages, l'amour des baigneuses et la hantise du visage humain qu'il peint sans cesse comme une figure de peinture, à commencer par le sien (comme Rembrandt), mais - fait notable et troublant - qu'il peint à peu près toujours de la même façon: sans chercher la ressemblance psychologique.

Moderne, le jeune Cézanne l'est outrageusement. Inaugurant plus que tout autre contemporain l'histoire de la peinture actuelle, il rappelle fort heureusement qu'une œuvre est un style conquis de haute lutte: une pareille aventure se paye de la plus grande solitude.

Alain FLAMAND

(1) Jusqu'au 1er janvier.

(2) Le mot est d'André Fermigier («Le Monde», 25 nov. 78).

Colloque «Célébrer 1789»

MERCREDIS DE LA NAR

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19h 45 - entrée gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud amical est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 22 F).

Mercredi 9 novembre - La majorité des pays européens vit en monarchie et les faits et gestes des monarques étrangers font la «une» de nos journaux. Dans «L'Europe des rois» qu'il vient de publier, Stéphane BERN qui a été rédacteur en chef de «Dynastie», tire de l'étude de ces monarchies vivantes des enseignements pour la France d'aujourd'hui. Un sujet qui ne peut manquer de passionner les royalistes français.

Mercredi 16 novembre - Responsable du service documentation de l'Institut National d'Etudes démographiques, Emmanuel TODD était particulièrement bien placé pour étudier les bouleversements de la société française actuelle. C'est ce qu'il vient de faire dans un ouvrage passionnant et novateur «La nouvelle France» où il montre que ce «séisme» touche notre pays en profondeur et dans tous les domaines. Il nous expliquera aussi que persistent des valeurs fondamentales qui permettront à la France de demeurer elle-même.

Mercredi 23 novembre - Ancien dirigeant du groupe gauchiste «Vive la révolution», Roland CASTRO est depuis longtemps aux côtés de François Mitterrand qui lui a confié la mission «Banlieue 89» lors de son premier septennat. Roland Castro est non seulement un spé-

Avant d'aborder l'année du bicentenaire de la Révolution, les royalistes ont voulu apporter leur pierre à la réflexion nécessaire sur cette période importante de notre histoire.

Ce sera le but du colloque que nous organisons à Paris le samedi 19 novembre prochain sur le thème «Célébrer 1789». Ce colloque se déroulera en deux parties. Pour la première, nous avons fait appel à des historiens pour répondre à la question «Qu'est-ce que 1789 ?». Y participeront: Blandine BARRET-KRIEDEL, enseignante à l'Institut des Sciences Politiques et à l'Université de Paris I, dont la thèse sur les historiens et la monarchie est en cours de publication; Pierre MIQUEL, professeur à la Sorbonne qui vient de publier «La grande Révolution»; Jacques SOLE, professeur d'histoire moderne à l'Université des Sciences sociales de Grenoble, auteur de «La Révolution en questions». Pour la deuxième partie de ce colloque: «Que retenir de 1789», c'est plutôt à des «politiques» que nous avons demandé leur concours. Il y aura François HOLLANDE, ancien élève de l'E.N.A., conseiller référendaire à la Cour des Comptes et député socialiste de la Corrèze; Gilles MANCERON, membre du

cialiste des questions d'urbanisme mais il développe des analyses politiques qui ne peuvent manquer de susciter un intéressant débat.

Nos lecteurs occasionnels qui souhaiteraient recevoir régulièrement le programme des «mercredis de la N.A.R» sont priés de nous en faire la demande.

Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme; Lucien SFEZ, professeur à l'Université de Paris IX Dauphine, auteur d'un récent ouvrage sur «La symbolique politique».

Organisation pratique. Notre colloque se tiendra dans les salons de l'hôtel Royal Monceau, 35 avenue Hoche, Paris 8ème. Le premier débat, le matin, de 10h30 à 13h; le second, l'après-midi de 15h à 17h30.

Participation aux frais. Une contribution aux frais d'organisation de 60 F est demandée aux participants. Mais ne voulant pas pénaliser les personnes pouvant être gênées par ce versement, nous leur laissons toute liberté pour verser la participation de leur choix... En revanche, que ceux qui peuvent apporter une contribution supérieure n'hésitent pas à le faire. D'autre part, pour une meilleure organisation de notre réunion, nous souhaitons que les inscriptions soient prises à l'avance (en écrivant au journal).

Nous vous donnons à tous rendez-vous le 19 novembre.

Y.A.

NOUVEAUX LIVRES

Deux ouvrages récents sont disponibles à notre service librairie, sur lesquels nous attirons tout particulièrement votre attention.

«L'Europe des rois» de Stéphane BERN (voir Royaliste 499). Comment fonctionnent les monarchies européennes? S'agit-il de «rois potiches»? Les rapports entre la monarchie et la démocratie. Une étude dont tout royaliste pourra tirer des enseignements pour la France d'aujourd'hui. Prix promotionnel: 140 F franco.

«Le comte de Paris au Québec» de Louis Dussault (Royaliste 494). En deux cents pages, le compte-rendu complet de ce voyage marquant, les discours, les cérémonies. On y trouvera aussi en annexe le récit du voyage du premier comte de Paris en 1890. Illustré de dizaines de photos. Prix promotionnel: 70 F franco.

CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National de la NAR se réunira le dimanche 20 novembre (lendemain du colloque). Cette date a été choisie pour permettre aux conseillers nationaux de ne faire qu'un seul déplacement à Paris, nous espérons qu'ils en profiteront pour être présents les deux jours...

Demande de documentation

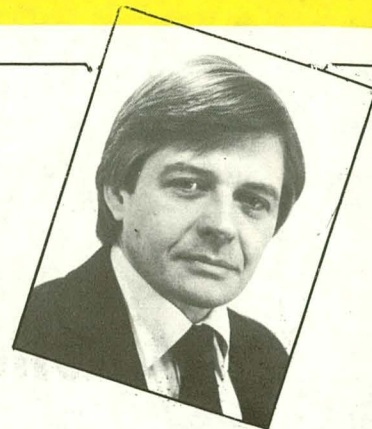
Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____ Profession: _____
Adresse: _____

désire recevoir sans engagement de ma part une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à retourner à:

«Royaliste», 17, rue des Petits-champs, 75001 Paris

Les enjeux du bicentenaire



Malgré les retards dans l'organisation et l'abandon de projets spectaculaires (1), le bicentenaire se présente fort bien pour l'essentiel. Car de quoi s'agit-il au fond ? De commémorer un événement majeur de notre histoire, c'est à dire de se le remettre en mémoire, et par là même de le redécouvrir et d'y réfléchir à nouveau, afin de s'inspirer de ce qu'il eut de meilleur.

Or cette commémoration est déjà faite, et pleinement réussie. En témoignent la qualité des ouvrages français et étrangers sur la Révolution, et tout particulièrement le Dictionnaire (2) publié sous la direction de François Furet et de Mona Ozouf, dont la richesse ne sera pas de sitôt épuisée. Avec eux et tant d'autres chercheurs, nous sortons de l'histoire manichéenne, du règlement de comptes politique, pour entrer dans la réflexion critique, sereine et humble tant il est vrai que 1789 demeure, comme le dit Furet, une énigme.

QUATRE RISQUES

Cette sérénité et cette humilité seront notre règle, lors de notre colloque du 19 novembre et tout au long des cérémonies du bicentenaire, non parce que le thème nous inciterait à filer doux, mais parce que la Révolution française est ici pleinement assumée, dans son génie (le mot est du comte de Paris) comme dans ses tragédies. Cela signifie que la Révolution française est faite, que nul ne peut en effacer l'héritage, et qu'elle est pour nous terminée puisque nous refusons de rejouer ou de prolonger les terribles affrontements de l'époque. Précisons encore que le bicentenaire n'est pour les royalistes conséquents ni une gêne ni une menace - et cela d'autant moins que l'événement révolutionnaire de 1789 s'inscrit dans le cadre d'une institution monarchique qui n'est pas récusée.

Paisible et déjà réussie, la commémoration historique de la Révolution ne doit cependant pas nous conduire à négliger les risques qui demeurent quant à la manière dont l'événement sera pratiquement célébré :

- Comme le soulignait Patrice Le Roué dans notre dernier numéro, les milieux politiques n'ont pas préparé la célébration par une réflexion sérieuse sur celle-ci. Il y a donc risque d'un décalage considérable entre l'état de la recherche historique et les discours politiques, s'ils font référence à la mythologie révolutionnaire dans la perspective de l'ancienne tradition républicaine - aujourd'hui devenue étrangère au mouvement des idées, à notre vision de l'histoire et aux sensibilités modernes.

- Ignoré ou mal surmonté, ce décalage peut provoquer le retour aux polémiques classiques et vaines entre partisans et adversaires de la Révolution. A l'exception des rivaux déclarés, que lie une trop évidente complicité, nul n'a intérêt à ce que la célébration se réduise à une double négation - soit d'une Révolution diabolisée, soit d'un Ancien régime systématiquement noirci. Ce serait là une politique de facilité pour des extrêmes qui se renforceraient l'un l'autre, un jeu de miroirs auquel l'ultra-droite se prépare et qu'il faut dès à présent dénoncer. Car ce n'est pas seulement le souvenir de l'ancienne monarchie qui serait atteint, mais les fondements même de nos institutions qui sont le résultat d'une synthèse encore fragile entre la tradition capétienne et la tradition républicaine tardive.

- A célébrer un mythe sans réfléchir à leur propre histoire, les socialistes prendraient eux aussi un risque sérieux. Car tout de même, le mouvement socialiste s'est constitué contre la République libérale, individualiste et bourgeoise qui, par ses principes et ses interdictions, est directement responsable de l'exploitation du prolétariat. Le Parti socialiste célébrera-t-il la loi Le Chapelier qui interdisait l'association ouvrière ? Ou bien saura-t-il assumer l'héritage révolutionnaire selon sa propre tradition critique ?

- Beaucoup plus graves sont les dangers auxquels s'expose le gouvernement. Entre l'apologie de la Révolution française et la grisaille gestionnaire, le contraste est certain. Entre l'évocation de l'idéal égalitaire de 1789 et le constat des privilèges et des misères dans notre société, l'opposition est violente. Nombreux sont ceux qui

pourraient y trouver matière à de légitimes revendications, puisqu'on est en droit d'attendre de ceux qui invoquent la Révolution une pleine fidélité à son esprit.

COMMENT CELEBRER ?

Souligner ces risques n'est en rien négatif. Il importe de les connaître pour les éviter, afin que le bicentenaire ne soit pas vécu dans la polémique vaine et dans une double rupture avec la connaissance historique et avec notre époque. Pour que le mouvement de 1789 soit dignement et utilement célébré, il faut :

- que ce soit la fête de toute la nation, à laquelle toutes ses traditions politiques et spirituelles doivent se trouver associées.

- que cette fête soit d'abord celle de la proclamation (non de l'invention) des droits de l'homme et du citoyen.

- que cette proclamation soit inscrite dans nos soucis présents et dans une perspective dynamique puisque les droits de l'homme ne sont jamais complètement définis et acquis, comme l'histoire de la Révolution elle-même l'a montré. Mieux garantir ces droits, les développer pour que chacun puisse se protéger et être protégé contre les violences du monde moderne : telle est la double exigence qui doit orienter la réflexion et conduire à des décisions exemplaires en 1989. Le première d'entre elles pourrait être l'abrogation de la loi Pasqua sur les étrangers.

- il faut enfin que soit repris le mouvement de 1789, contre les privilèges abusifs et les féodalités de notre temps. Pour diverses raisons, le mot de révolution a disparu de notre vocabulaire politique peu après 1981. Mais en délaissant la doctrine qui l'avait annexé, on a abandonné le projet nécessaire d'une transformation profonde de la société, de l'économie et de la vie politique. Que vaudrait la célébration de 1789 si l'ambition d'accomplir des révolutions tranquilles pour la justice et la liberté n'était pas retrouvée ?

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. «Royaliste» n°501, page 2

(2) Dictionnaire critique de la Révolution française (Flammarion) (prix franco : 395 F).